

Convention CAUE – Ville
Mission de conseil urbain et architectural auprès des particuliers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 37*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

M. Hugues Falaize, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 17 décembre 2009, le conseil municipal validait l'adhésion de la ville au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-Maritime (CAUE 76) pour l'année 2010.

Cette adhésion permet à la ville de bénéficier d'un certain nombre de prestations proposées par le CAUE dans le cadre de ses missions.

C'est dans ce cadre que la ville peut solliciter l'intervention du CAUE pour une mission de conseil en architecture, en urbanisme et en environnement notamment en ce qui concerne les projets de construction des particuliers.

Cette mission peut être orientée différemment selon les attentes et besoins de la Direction de l'urbanisme (accompagnement dans la définition des règles d'aménagement et d'urbanisme...)

Pour cette mission, le CAUE délèguera Monsieur Philippe GRENON – Architecte-Conseil dont les permanences auront lieu un jeudi sur deux, de 8h30 à 12h30, au sein de la direction de l'urbanisme.

Cette prestation donne lieu à une participation volontaire et forfaitaire de la ville de 2 650 € non assujettie à la TVA pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2010 au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE.

Cette somme sera versée, sur appel de fonds du CAUE, au plus tard le 30 novembre de cette année.

L'intervention du CAUE dans le cadre de cette prestation est formalisée par une convention prenant effet au 1^{er} juin 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

En cours d'année la convention est résiliable par l'une ou l'autre des parties sur simple courrier recommandé reçu 3 mois avant le terme souhaité.

Vu la délibération n°29 du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009,

Vu le projet de convention portant sur l'intervention du CAUE dans le cadre d'une mission de conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement auprès des particuliers

Considérant l'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 17 mai 2010,

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'intervention du CAUE dans le cadre d'une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement auprès des particuliers et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le CAUE 76.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.